

**EPCC « École Supérieure d'Art et de Design
Toulon Provence Méditerranée »
2, parvis des écoles Les Beaux-Arts Chalucet
83000 Toulon**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'EPCC ECOLE SUPERIEURE D'ART DE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**

**SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU MARDI 24 JUIN 2025**

NOMBRE DE MEMBRES 19		
Présents	Représentés	Absents
10	4	5
<u>OBJET DE LA DÉLIBÉRATION</u>		
N° 24/06/25-09		
BUDGET PRINCIPAL INSCRIPTION DANS LE DISPOSITIF DES CORDEES DE LA REUSSITE		

L'an Deux Mille Vingt Cinq et le 24 du mois de juin à 14h30.

Le Conseil d'Administration de l'EPCC « École Supérieure d'Art Toulon Provence Méditerranée », a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yann TAINGUY.**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Yann TAINGUY, Dalia MESSARA, Claude ARNAUD-GALLI, Gaston SECONDI, Rémy LEVRAUD, Olivier MILLAGOU, Pierre PELLETIER, Ian SIMMS, Thomas DIEULLE

ÉTAIENT ABSENTS REMPLACÉS (Suppléances)

Jean-Sébastien VIALATTE remplacé par Nadine ESPINASSE

ÉTAIENT ABSENTS REMPLACÉS (Mandats) :

Josy CHAMBON représentée par Yann TAINGUY
Hélène BILL représentée par Nadine ESPINASSE,
Valérie MONDONE représentée par Claude ARNAUD,
François CARRASSAN représenté par Gaston SECONDI

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Philippe MAHE, Jean-Pierre BLANC, Véronique LENOIR,
Jean-Luc DELAUNAY, Enora MIGNONNEAU

**EPCC « École Supérieure d'Art et de Design
Toulon Provence Méditerranée »
2, parvis des écoles Les Beaux-Arts Chalucet
83000 Toulon**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'EPCC ECOLE SUPÉRIEURE D'ART ET DE DESIGN TOULON PROVENCE
MEDITERRANEE**

SEANCE DU MARDI 24 JUIN 2025

N° D'ORDRE : 24/06/25-09

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL – INSCRIPTION DANS LE DISPOSITIF DES
CORDEES DE LA REUSSITE**

Monsieur le Président expose :

Mes chers collègues,

Cette délibération concerne l'inscription de notre établissement dans le dispositif « Cordées de la Réussite ».

Les « cordées de la réussite » sont un dispositif mené en partenariat avec la politique de la ville visant à accroître l'ambition scolaire des jeunes lycéens et collégiens issus de milieux sociaux modestes. Leur objectif est de lever les obstacles psychologiques, sociaux et/ou culturels qui peuvent freiner l'accès des jeunes aux formations de l'enseignement supérieur et notamment aux filières d'excellence.

Les cordées se concrétisent par des partenariats entre les établissements supérieurs "têtes de cordée" et des établissements "sources" du secondaire, relevant en priorité des réseaux d'éducation prioritaire et/ou situés dans les quartiers de la politique de la ville.

Le partenariat doit se traduire par la mise en œuvre d'actions multiples et constituant des réseaux de solidarité entre les divers niveaux d'enseignement : tutorat, accompagnement académique et scolaire, accompagnement culturel, internat ou hébergement, aides diverses.

L'objectif visé est d'établir des ponts entre les établissements de proximité pour favoriser,

en appui avec le dispositif des cordées, les rencontres, les échanges, les visites et les temps de médiation.

Faire se rencontrer différentes générations d'élèves en les rendant pleinement acteurs de leur scolarité pour renforcer la construction du parcours artistique et culturel.

Favoriser la place de la culture en permettant à tous de se projeter dans l'avenir. Faire des structures scolaires des espaces de découverte et de partage comme autant de tremplins possibles pour un projet d'orientation réussi. Les collégiens, lycéens et étudiants deviennent des passeurs de culture.

Pour les élèves de collège, il s'agit de créer un lien avec le lycée et les études supérieures. L'objectif est de les faire travailler collectivement avec des lycéens et des étudiants afin de développer des compétences de savoir-être ainsi que de savoir-faire. Il s'agit également de leur montrer l'étendue des possibles, de leur présenter des formations et des métiers qui leur sont accessibles.

Le projet 2025 -2027 qui est proposé concerne un partenariat avec le Lycée Général et Technologique Beaussier de La Seyne-sur mer , le collège Paul Eluard de La Seyne -sur mer, le collège Marie Curie de La Seyne -sur mer.

Il vise à faire connaître à ces élèves l'enseignement supérieur dispensé à l'Ecole Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée avec comme objectifs de :

- les encourager à poursuivre leurs efforts, obtenir leur baccalauréat puis poursuivre vers des études supérieures (orientation) ;
- renforcer leur confiance en eux : en leur présentant des élèves qui sont passés par leur lycée, leur apporter des repères.

Les objectifs pour nos étudiants, qui peuvent se voir confier une mission de tutorat dans le cadre de ce dispositif visent à :

- conforter leurs apprentissages ;

Pour les enseignants, le dispositif leur permet de collaborer et se connaître et comprendre les attendus en école d'art et la place des arts dans le secondaire. Les actions prévues sont des visites d'une école d'art et de design, visite de la médiathèque municipale et de la bibliothèque de recherche de l'ESADTPM, visite du musée d'art de Toulon sous la direction des étudiants tuteurs, préparation d'un atelier commun en vue d'une production, ateliers de pratiques artistiques sous la direction des étudiants tuteurs, montage d'une exposition artistique au sein du lycée, médiation assurée par les lycéens, présentation des cursus proposés, des concours d'entrée, des débouchés liés à cette orientation, participation de l'ésadtpm à la semaine de l'orientation du lycée, tutorat des étudiants pour accueillir et orienter les lycéens et les collégiens, aide à la préparation du concours.

Les lieux :

Toulon - École Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée

Toulon - Galerie de l'école

Toulon - Galerie du Canon

La Seyne-sur-Mer - Lycée Beaussier

La Seyne-sur-Mer - Collège Paul Éluard

La Seyne-sur-Mer - Collège Marie Curie

Ce dispositif bénéficie de financements au titre du Rectorat, de la Région Sud, et de la DREETS. En qualité de Tête de Cordée, nous sollicitons des financements à hauteur de 5500 euros (3000 euros pour le rectorat, 1500 pour la Région, et 1000 pour la DREETS) ;

Ces subventions doivent exclusivement permettre de financer :

- Les actions de tutorat sous la forme de défraiements d'étudiants tuteurs (transports, repas) et ceci à l'exclusion des enseignants ;
- Les frais de fonctionnement incluant les frais de secrétariat et d'éventuels frais de transport ;
- Les manifestations de type conférences ou visites culturelles.

Il est proposé, dans cette délibération, d'autoriser ces dépenses, par le biais de la régie d'avance le cas échéant, notamment pour le remboursement des frais de transports des étudiants, des lycéens, et des collégiens et l'organisation des évènements ou visites.

Après avoir entendu le rapport du Président,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée n°10/12/263 du 18 décembre 2010,

VU la délibération de la commission permanente du Conseil Départemental du Var n°G2S du 13 décembre 2010,

VU l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2010 créant un établissement public de coopération culturelle, à caractère administratif dénommé Ecole Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée,

CONSIDERANT l'intérêt que présente l'inscription de l'ESADTPM dans le dispositif « cordées de la réussite »,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 :

D'ADOPTER l'exposé qui précède

ARTICLE 2 :

D'AUTORISER la directrice à signer la convention de partenariat « cordées de la réussite 2025-2027

ARTICLE 3 :

D'AUTORISER les dépenses prévues par les financements des collectivités pour accompagner le dispositif, notamment pour ce qui concerne, les frais de transports et/ou de repas ainsi que l'organisation des différents évènements

ARTICLE 4 :

DE DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de l'EPCC.
Ainsi fait et délibéré les jours, ou mois et ans que dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, ou mois et ans que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait à TOULON, en trois exemplaires, le 24/06/2025

Le Président du Conseil d'Administration
de l'Établissement Public de Coopération Culturelle
École Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence
Méditerranée

Monsieur Yann TAINGUY